



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA RÉGION ACADÉMIQUE Occitanie



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BIBLIOTHÈQUE

PRÉFACE

Pour apporter un meilleur service aux élèves, à leurs familles et aux étudiants, l'organisation des services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sports, de la jeunesse et de la vie associative a été mise en cohérence avec les périmètres régionaux issus de la réforme territoriale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Cette nouvelle organisation doit permettre de renforcer la lisibilité, la qualité et la territorialisation de l'ensemble des politiques publiques menées dans les domaines de : la formation professionnelle, initiale, continue et par apprentissage ; de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, d'information, d'orientation et de lutte contre le décrochage ; de numérique éducatif ; de partenariats européens et internationaux, ou encore de jeunesse, d'engagement et de sports.

Dans ces domaines, les actions engagées, qui se déploient de l'école aux universités et établissements d'enseignement supérieur en passant par le collège et le lycée, s'inscrivent dans le cadre des orientations prises par la rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités, en lien avec le recteur de l'académie de Toulouse et la rectrice déléguée à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation.

Un secrétaire général de région académique appuie les trois recteurs, notamment pour le pilotage des services régionaux académiques. Par ailleurs, les conseillers, services et directions de la région académique ont pour mission de mettre en œuvre quotidiennement des projets innovants au service des élèves et des étudiants.

Nous vous souhaitons bonne lecture de cette présentation de la région académique et de son organisation soucieuse d'équilibre territorial, d'efficacité et de proximité.

Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

Rectrice déléguée pour
l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie

Carole DRUCKER-GODARD

Rectrice de la région académique
Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Karim BENMILOUD

Recteur de l'académie
de Toulouse

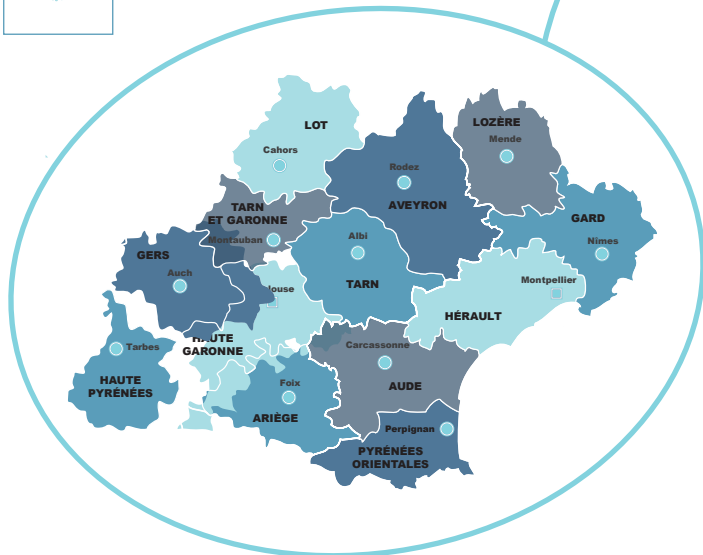
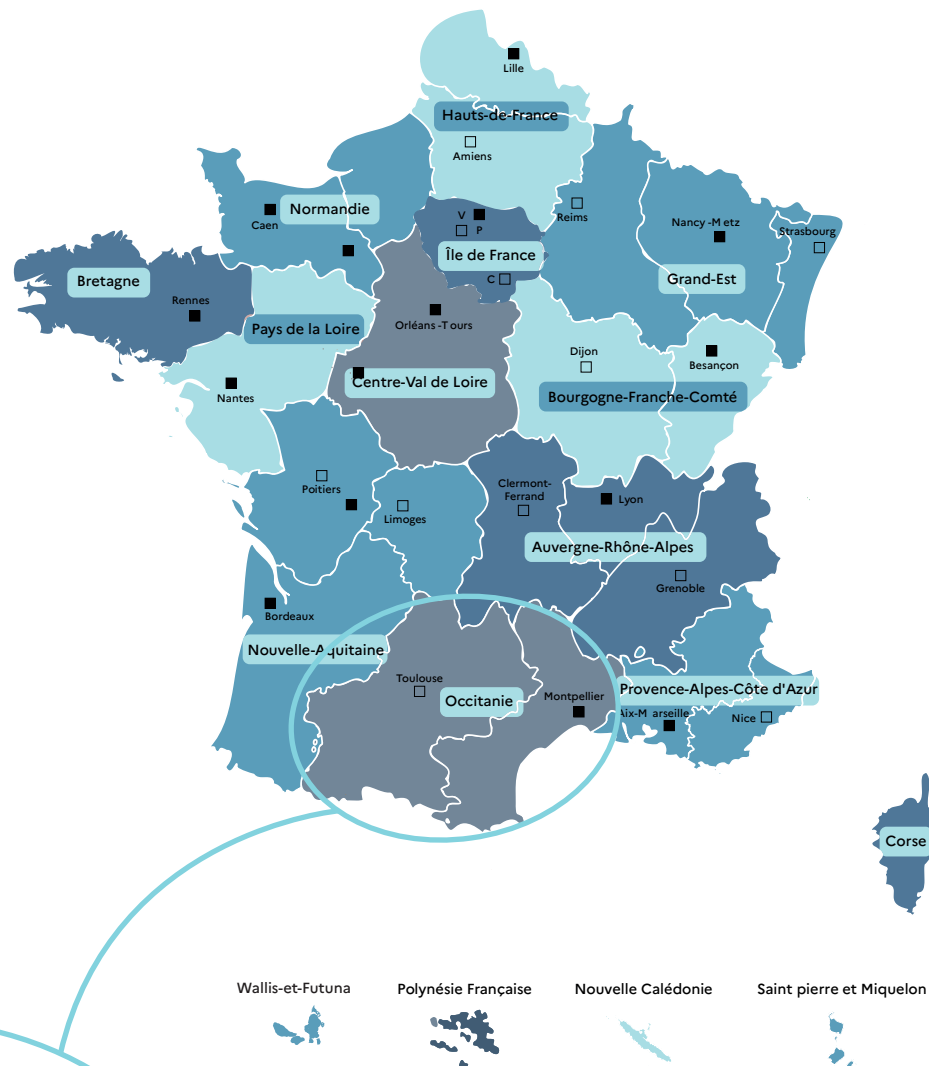
L'ORGANISATION TERRITORIALE

18 Régions académiques répondent au cadre régional depuis le 1^{er} janvier 2020

Cette organisation permet de garantir une cohérence de l'action au niveau régional tout en assurant un pilotage de proximité : la carte des académies et des Directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) est conservée pour répondre aux contextes territoriaux, aux attentes des usagers et des partenaires locaux.



- Recteur de région académique
- Recteur de région académique
- C > Créteil
- P > Paris
- V > Versailles



La région académique Occitanie est composée des académies de Montpellier et de Toulouse.

Elle comprend 13 Directions des services départementaux de l'Éducation nationale.

Les académies sont maintenues dans leur périmètre géographique

Le maintien des académies permet de poursuivre le renforcement des pilotages de proximité de l'enseignement scolaire, notamment par les échelons départementaux et infra-départementaux.

Sur le territoire académique, le recteur d'académie dispose d'un large spectre de compétences (pilotage pédagogique des 1^{er} et 2nd degrés ; structures et moyens des écoles et des établissements scolaires du second degré ; gestion des personnels et GRH de proximité ; affectation, suivi des élèves et vie scolaire ; organisation des examens et concours ; gestion budgétaire et financière des premier et second degrés).

Dans chaque région académique, un Recteur de région académique est désigné pour garantir l'unité de la parole de l'État

Pour la région Occitanie, les fonctions de Recteur de région académique sont assurées par Carole Drucker-Godard qui est aussi Rectrice de l'académie de Montpellier, Chancelière des universités.

Le Recteur de région académique fixe les orientations stratégiques des politiques de la région académique pour l'ensemble des compétences relevant des ministres chargés de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Il organise les modalités de l'action commune des recteurs d'académie et assure la coordination des politiques académiques.

La gouvernance de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été renforcée

La Rectrice de région académique est également chancelière des universités. Elle est secondée par une Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (RD-ESRI).

Elle est chargée d'animer la relation au niveau régional avec l'ensemble des acteurs de l'ESRI, notamment les universités et les organismes de recherche de la région académique.



L'ÉQUIPE DE RECTEURS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Le pilotage concerté des politiques éducatives mises en œuvre à l'échelle de la région académique Occitanie permet d'en garantir la pleine cohérence sur l'ensemble du territoire, tant dans l'enseignement scolaire, que pour l'Enseignement supérieur et la Recherche.



Véronique
DOMINGUEZ-GUILLAUME

Rectrice déléguée pour
l'enseignement supérieur,
la recherche et
l'innovation



Carole
DRUCKER-GODARD

Rectrice de la région
académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier, Chancelière
des universités



Karim
BENMILOUD

Recteur de l'académie
de Toulouse

La rectrice de région académique assure la coordination des politiques académiques et exerce des compétences propres dans certains domaines :

- Enseignement supérieur, Recherche et Innovation ;
- Schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ;
- Formation professionnelle, initiale et continue, et apprentissage ;
- Information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire ;
- Service public du numérique éducatif ;
- Relations européennes, internationales et coopération ;
- Utilisation des fonds européens ;
- Politique immobilière de l'Etat ;
- Politique des achats de l'Etat ;
- Politiques en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, d'engagement civique et de sports ;
- Contribution aux contrats de plan État-Région.

LES SERVICES RÉGIONAUX : UNE ORGANISATION BI-SITE

Dans le cadre des compétences dévolues à la rectrice de la région académique Occitanie, des services régionaux ont été instaurés.



Marc
FIROUD

Secrétaire général de
la région académique
Occitanie

La rectrice de région académique s'appuie sur un **secrétaire général de région académique (SGRA)**. Il a pour mission d'assurer l'administration de la région académique. Il est chargé de concevoir, de mettre en œuvre et d'accompagner l'organisation fonctionnelle et territoriale des services de la région académique (services régionaux et inter-académiques).

Pour ce faire, il pilote l'ensemble des services régionaux et dispose, autant que de besoin, des services académiques et interacadémiques.

Il est responsable des budgets régionaux, coordonne la vie des instances et les liens avec les partenaires de la région académique.

Les directions et services de la région académique Occitanie

L'organisation des services de la région académique est construite sur le principe **d'équilibre territorial** : selon une **logique « bi-site »**, en veillant à assurer une répartition des missions et une présence sur les deux sites de Montpellier et de Toulouse.

Ces services sont placés sous la responsabilité d'un directeur ou d'un chef de service de région académique, secondé par un directeur de région académique adjoint situé sur le site distant.

Directions et services régionaux académiques :

- Direction régionale académique à la formation professionnelle initiale, continue et à l'apprentissage (DRAFPICA)
- Direction régionale académique à l'information et l'orientation (DRAIO)
- Service régional académique de l'enseignement supérieur (SRAES)
- Service régional académique de la politique immobilière (SRAPI)
- Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- Direction régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI)
- Direction régionale académique au numérique pour l'éducation (DRANE)
- Direction régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRAREIC)
- Service régional académique de la politique des achats (SRAPA)
- Direction régionale académique des systèmes d'information et de l'innovation (DSI²)

Service inter-académique :

- Service inter-académique pour les affaires juridiques

ORGANIGRAMME



Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME
 Rectrice Déléguée à
 l'Enseignement Supérieur, la
 Recherche et l'Innovation

Cabinet du rectorat de région académique

Steve BARBET
 Directeur de cabinet de la rectrice de région académique

Stéphanie DEVEZE
 Directrice de cabinet de la rectrice déléguée à l'ESRI

Charlotte VERNAY
 Adjointe au directeur de cabinet pour la région académique

Marion REDWITZ
 Directrice de la communication

Pôle ESRI

SRAES

Service de Région Académique de l'Enseignement Supérieur

Aline TEISSIER
 Responsable du service

SRAES Est

Franck DOMEIZEL
 Responsable de site

SRAES Ouest

Nicolas CRAIPEAU
 Responsable de site

DRARI

Direction de Région Académique à la Recherche et à l'Innovation

Marianne PEYROT
 DRARI
Gérard VILAREM
 DRARI adjoint
Christelle GUEGAN
 DRARI adjointe

Pôle Expertise et support

SRAPA

Service de Région Académique de la Politique des Achats

Emmanuel VASSAL
 Responsable du service

PPRAT

Pôle de Pilotage des Ressources et d'Appui à la Transformation

Magali AMOUROUX
 Adjointe au SGRA
 Responsable du service

La Coopérative

Laboratoire d'innovation publique
Pierre BLANCHARD

SRAPI

Service de Région Académique de la Politique Immobilière

Philippe PAILLET
 Responsable du service

SRAPI Est

Jean-Pierre DUFOUR
 Responsable de site

SRAPI Ouest

Alexis PALMIER
 Responsable de site

DSI²

Direction des Systèmes d'Information et de l'Innovation

Hervé MIRABAIL
 DSI
Hélène LAFONTAN
 DSI adjointe Montpellier
Gilles GARROUTY
 DSI adjoint Toulouse

Département développements
Christine FERON

Département applications
Jean-Denis BELDA

Département relation clients
Anne-Laure CASTEX

Département proximité
Alexandre RIEUX

Département infrastructures et PNCN
Jean-Michel LOPEZ

Département développements produits nationaux
Patrick UNGRIA

Département diffusion
Damien GRANIER

Département homologation
Catherine GELY

COMITÉ DE LIAISON

Marc FIROUD
 Secrétaire général de la région académique

Isabelle CHAZAL
 Secrétaire générale de l'académie de Montpellier

Vincent DENIS
 Secrétaire général de l'académie de Toulouse

COMITÉ DE RÉGION ACADÉMIQUE

Carole DRUCKER-GODARD
 Rectrice de la région académique
 Rectrice de l'académie de Montpellier
 Chancelière des universités

Karim BENMILOUD
 Recteur de l'académie de Montpellier

Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME
 Rectrice déléguée - ESRI

Marc FIROUD
 Secrétaire général de la région académique

Isabelle CHAZAL
 Secrétaire générale de l'académie de Montpellier

Vincent DENIS
 Secrétaire général de l'académie de Toulouse

Philippe PAILLET
 Secrétaire général de la région académique adjoint

Steve BARBET
 Directeur de cabinet de la rectrice de région académique

Stéphanie DEVEZE
 Directrice de cabinet de la rectrice déléguée ESRI

Alexandra LEULIETTE
 Directrice de cabinet du recteur de l'académie de Toulouse



Carole DRUCKER-GODARD

Rectrice de région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités



Karim BENMILOUD

Recteur de l'Académie de
Toulouse

SGRA Secrétariat général de région académique

Marc FIROUD SGRA
Philippe PAILLET SGRA adjoint

Chargées de mission

Jemaa BENAYED
Laurence GEORGET DANTONY
Baya SIDI MAAMAR

Pôle Politiques publiques

DRAJES

Direction de Région
Académique à la
Jeunesse, à l'Engagement
et aux Sports

Laurence COLLAS
DRAJES
Thierry LASSERRE
DRAJES adjoint

Pôle politiques
sportives
Cyrille PERROCHIA

Pôle Jeunesse,
Engagement, Vie
Associative
Nicolas REMOND

Pôle formations,
certifications
Véronique CAZIN

DRAFFICA

Direction de Région
Académique à la
Formation Initiale,
Continue et à
l'Apprentissage

Nicolas MADIOT
DRAFFICA
Mickaël DUCHIRON
DRAFFICA adjoint

Département
formation
professionnelle des
adultes
Sylvaine HERNANDEZ

Département offre
de formation initiale
et partenariats
Pierre PARAYRE
Olivier XERRI

Département formation
professionnelle par
apprentissage
Stéphanie JANSOU

Département Recherche
et Développement
- Digitalisation -
Innovation pédagogique
(R2DIP)
Stéphane VINCE

Département RH
Manuela
FAVREAU-POUESSEL

Stratégie de
filière et systèmes
d'information
Sandrine LOISEAU

Département
qualité et labels
Marianne SOUTIE

DRAIO

Direction de Région
Académique à
l'Information et
l'Orientaion

Michaël DECOOL
DRAIO
Anne VIADIEU
DRAIO adjointe

Pôle expertise,
orientation, appui
aux établissements
Adjointes
Odile FABRE
Carole DUPENLOUX

Pôle lutte contre
le décrochage
scolaire, appui aux
établissements
Adjointes
Blandine LOUVRIÉE
Sylvie BÉCO-GLEIZES

Pôle pédagogique de
l'orientation, parcours
et accompagnement
des élèves
Chefs de projets
Dominique FLAISSIER
Sadek MAHDI

DRANE

Direction de Région
Académique au
Numérique pour
l'Éducation

Guillaume BONZOMS
DRANE
Aurélié JONES
DRANE adjointe

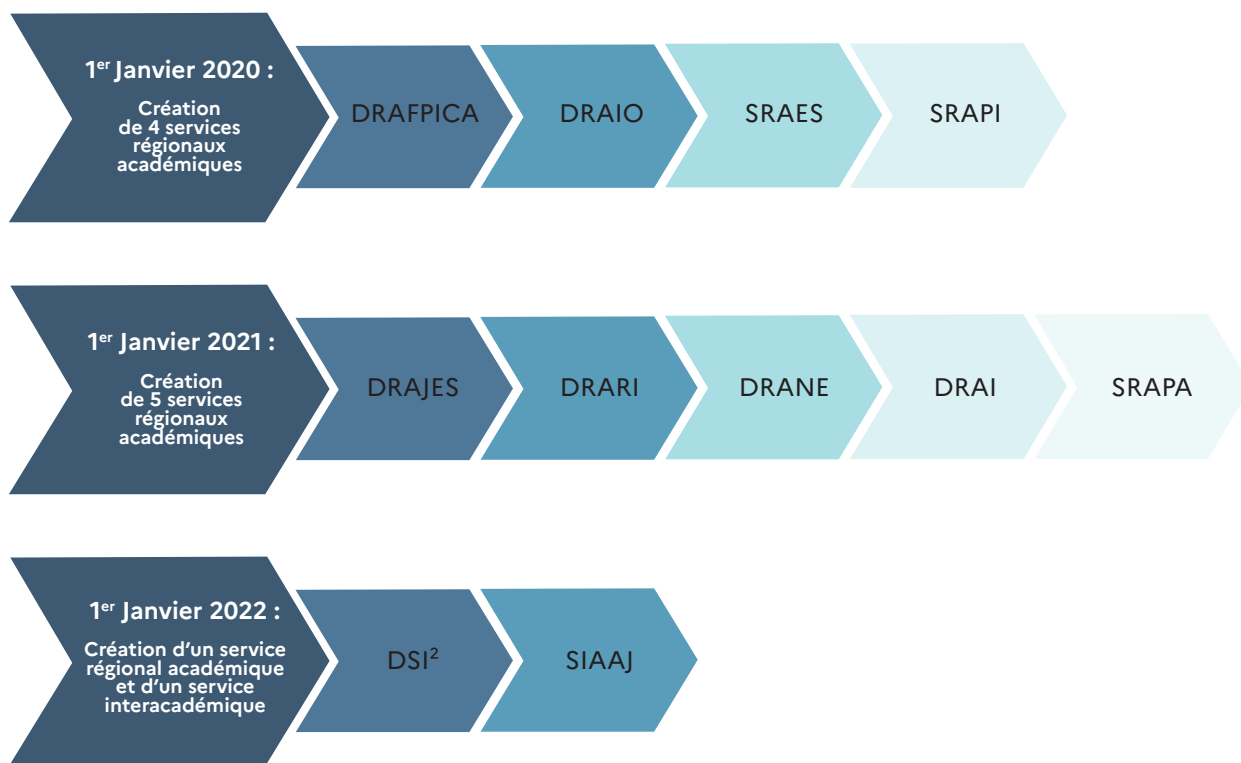
Adjointes
Morgane BEN CHEIKH
EL FEGOUN
Ludovic DELORME
Sébastien MÉJEAN
Arnaud MASSELOT

DRAREIC

Direction de Région
Académique aux
Relations Européennes,
Internationales et à la
Coopération

Franck LE CARS
DRAREIC
Atef ZOUAIED
DRAREIC adjoint

Chronologie de l'installation des services



LE RÔLE DES RÉGIONS ACADÉMIQUES RENFORCÉ PAR LA RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

La réforme de l'organisation territoriale de l'État a étendu les compétences de la rectrice de région académique par le transfert de missions, jusqu'alors exercées par le préfet de région, dans les domaines de la jeunesse, de l'engagement et des sports ainsi que ceux de la recherche et de l'innovation.

Le rapprochement entre la Jeunesse et les Sports et l'Éducation nationale consolide **la continuité éducative entre l'école et les activités sportives et de loisirs** hors l'école. Elle permet également de **promouvoir l'engagement de la jeunesse**.

Sous réserve des attributions dévolues au préfet de région et aux préfets de département, la rectrice de la région académique Occitanie prend les décisions dans les matières entrant dans le champ de compétences des ministres chargés de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports.

Les agents qui exercent les missions de sport, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative ont intégré les services de la région académique le 1^{er} janvier 2021. Une **Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES)** a été créée.

Un Service départemental jeunesse, engagement et sport (SDJES) a également été créé au sein de chacune des 13 Directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la région académique Occitanie.

La réforme territoriale permet également une action régionale sur la recherche et l'innovation.

La directrice régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) est placée, depuis le 1^{er} janvier 2021, sous l'autorité hiérarchique du recteur de région académique et du recteur délégué pour l'ESRI. Elle les conseille dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle. Pour accomplir ses missions, elle dispose de collaborateurs réunis au sein de la « direction de région académique à la recherche et à l'innovation ».

Le préfet de région dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de la direction de région académique à la recherche et à l'innovation.

UNE ACTION RÉGIONALE AU SERVICE DES PERSONNELS ET USAGERS

La mise en place de la région académique Occitanie permet notamment de mutualiser les compétences, de diffuser les bonnes pratiques et dispositifs à l'échelle régionale. Ainsi, depuis l'instauration des premiers services en 2020, cette nouvelle gouvernance a permis des réalisations concrètes visant notamment à mieux outiller les personnels, à offrir aux élèves et familles de nouvelles opportunités d'orientation et de formation ou encore à renforcer l'articulation de l'action dans et hors la classe.

Offrir un Environnement numérique de travail aux écoles de la région académique : le projet ENT-Ecole

Les Environnements numériques de travail (ENT) offrent aux enseignants, élèves et parents un ensemble de services numériques. Très répandus dans les collèges et lycées (avec par exemple « Mon ENT Occitanie » et « eCollège-31 »), les ENT étaient déployés de façon moins homogène dans les écoles.

Depuis 2013, l'académie de Montpellier dispose d'un projet unique intitulé « ENT-école ». Il repose sur un partenariat entre les communes et le rectorat qui permet de proposer l'ENT académique pour chaque école par voie de conventionnement entre la rectrice et les maires. Il était jusqu'à l'été 2023 accessible à 75% des élèves et des écoles de l'académie avec des taux d'usages ayant pu atteindre 2 millions de connexions mensuelles lors des phases de continuité pédagogique à distance liée à la crise sanitaire.

L'académie de Toulouse ne disposait pas d'ENT premier degré unique, mais de plusieurs ENT non harmonisés et déployés à l'échelle de départements, d'agglomérations, de groupements de communes ou de communes.

La mise en place de la région académique a permis de déployer la solution « ENT-Ecole » sur l'ensemble du territoire régional à la rentrée scolaire 2022.

C'est le fruit d'un projet étudié et décidé entre recteurs en Comité régional académique (CoRéA). Il a été porté par la Direction de région académique du numérique pour l'éducation (DRANE) en relation avec la Direction de région académique des systèmes d'information et de l'innovation (DSI²), pour les aspects techniques, et le Service de région académique de la politique des achats (SRA-PA) pour la rédaction des marchés.

Cette offre a été construite pour faciliter la continuité des apprentissages et du travail scolaire en classe et hors la classe ce qui répond aux besoins fortement

exprimés lors des états généraux du numérique territorialisés organisés, pendant la crise sanitaire, en septembre et octobre 2020.

L'ENT-école de région académique est aujourd'hui mis à disposition de 63% des écoles de la région.

Cette extension régionale offre ainsi une grande plus-value aux élèves, familles et personnels. Cet ENT est vecteur d'équité sociale et territoriale et représente une ambition collective pour faciliter les apprentissages, le lien avec les familles et permettre aux élèves de développer leurs compétences numériques. Il offre également aux enseignants des nouvelles possibilités pédagogiques tout en permettant de travailler ensemble à distance.



La mobilité internationale des jeunes en Occitanie

40 000 élèves et étudiants en mobilités dans 37 pays

La région académique Occitanie, territoire transfrontalier, a une longue tradition d'ouverture au monde.

Avec 22% des jeunes de 16 à 29 ans sans emploi ou étant hors du système scolaire, la région académique compte un taux de jeunes au chômage de deux points supérieurs à la moyenne nationale. La mobilité européenne et internationale soutenue par le programme Erasmus ou l'OFAJ est un atout déterminant dans la réussite scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes.

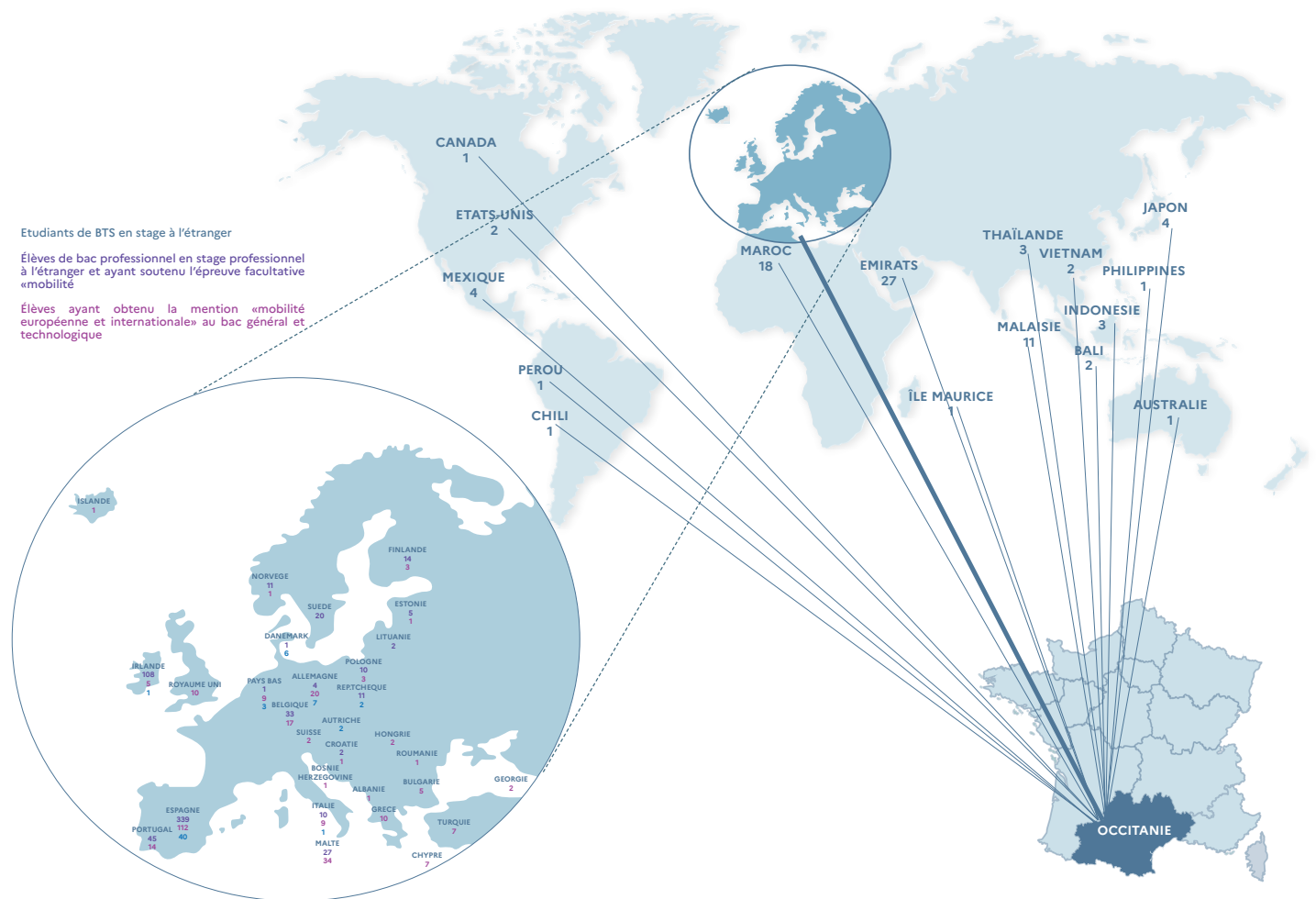
La direction de région académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRAREIC) accompagne tous les établissements scolaires dans leur ouverture européenne et internationale et coopère avec les services internationaux des collectivités territoriales. La DRAREIC s'appuie sur un réseau d'enseignants référents action Europe et international (ERAEI) dans plus de 300 établissements.

La région académique Occitanie avec près de 200 établissements accrédités et quatre consortia académiques Erasmus+ est la deuxième région française pour le développement des projets européens dans les écoles, les collèges et lycées.

Ses principaux partenaires sont l'Espagne, l'Allemagne, l'Irlande et l'Italie. La région académique est la première région en France pour les passations de la mention « Mobilité européenne et internationale ».

Cette ouverture et ces mobilités vers le monde et l'Europe répondent aux attentes des jeunes, contribuent à leur bien-être et à leur réussite, à la construction d'une citoyenneté européenne active et forte et à l'ouverture des établissements au bénéfice des élèves.

Carte des mobilités internationales des jeunes en Occitanie



Agir pour une société de l'engagement avec le Service national universel



Proposé aux jeunes de 15 à 17 ans, le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. De par ses modalités d'organisation et son contenu, il contribue à la transmission d'un socle républicain et au développement de la culture de l'engagement. Il offre également une expérience de vie collective et de rencontres en rassemblant des jeunes venus de tous milieux et de tous horizons lors du séjour de cohésion.

Le SNU se déroule en trois phases : un séjour de cohésion de 12 jours en collectivité, une mission d'intérêt général de 84 heures, puis la poursuite d'un engagement volontaire d'au moins trois mois via les dispositifs existants (service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires...).

En 2024, grâce à la mobilisation de la Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) et des Services départementaux jeunesse, engagement et sport (SDJES), 6 291 jeunes ont effectué leur stage de cohésion dans la région académique Occitanie. 2 237 jeunes ont été accueillis dans le nouveau cadre des Classes et Lycées Engagés (CLE).

Ils ont été répartis sur 54 séjours de cohésion (35 hors temps scolaire pour 4 054 jeunes et 19 en CLE). Les centres proposent un encadrement fort et leur offrent un accueil optimal autour d'un programme d'activités très riche.

Renforcer le lien école entreprise



La région académique Occitanie développe activement des actions pour renforcer la relation entre l'école et l'entreprise.

Depuis juin 2021, le Club École-Entreprise fédère entreprises, organisations professionnelles, associations et acteurs de l'éducation autour de projets communs.

Des événements comme la Semaine École-Entreprise, la Semaine de l'Industrie, ou encore la Semaine des lycées professionnels permettent aux élèves de découvrir les métiers et secteurs d'activité. Des conventions de partenariat sont signées avec des acteurs clés comme le MEDEF, EDF, Veolia ou encore les associations engagées auprès des jeunes comme Entreprendre pour apprendre ou encore la fondation CGénial pour organiser témoignages, visites et interventions en classe.

Des Ingénieurs pour l'École, issus d'entreprises industrielles agissent au quotidien aussi bien auprès d'élèves lors

d'ateliers autour des codes de l'entreprise que pour accompagner l'évolution de l'offre de formation, les campus des métiers et des qualifications. La région académique anime le réseau de responsables des bureaux des entreprises, implantés dans chacun des lycées professionnels, en charge de développer les liens de l'établissement avec les entreprises locales. Ils facilitent les stages et l'insertion professionnelle.

Les quinze Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) et deux campus en projet réunissent établissements de formation, entreprises et collectivités autour de filières stratégiques pour le territoire, favorisant l'innovation et l'adaptation aux besoins économiques.

Les Comités Locaux École-Entreprise (CLEE), présents dans les bassins d'emploi, permettent un dialogue direct entre les établissements scolaires et les acteurs économiques, afin de construire ensemble des actions pédagogiques concrètes et adaptées.

Les Plateformes Technologiques (PFT), quant à elles, offrent aux entreprises un accès aux équipements et compétences des établissements pour développer des projets techniques ou innovants, tout en constituant un outil pédagogique pour les élèves. Ces différentes initiatives témoignent de l'implication de la région académique Occitanie pour rapprocher l'école du monde du travail et préparer au mieux les jeunes à leur avenir professionnel.



Soutenir les étudiants

La région académique Occitanie compte plus de 270 000 étudiants. Les 2 pôles universitaires majeurs, Montpellier et Toulouse, réunissent les trois-quarts des étudiants. Cependant, l'enseignement supérieur est présent sur l'ensemble du territoire régional et notamment dans les 19 villes universitaires d'équilibre.

La très grande offre de formation, proposée au sein des 37 établissements d'enseignements supérieurs (dont 11 universités et 9 écoles d'ingénieurs), a été renforcée par l'**ouverture de 14 campus connectés faisant de la région académique Occitanie celle qui en compte le plus grand nombre.**

Les établissements et CROUS restent fortement investis pour mettre en œuvre les mesures de soutien psychologique, sanitaire, social. A titre d'exemple, durant l'année 2023-2024, plus de 3,2 millions de repas à 1€ ont été servis

dans la région académique Occitanie (soit une moyenne annuelle de plus de 11 000 repas/jour). Durant cette même année, les deux CROUS de la région académique Occitanie ont versé pour plus de 4 millions d'€ d'aides spécifiques à près de 6 000 étudiants en situation de précarité.

En complément, les étudiants éloignés des structures de restauration proposant des menus à tarif modéré bénéficient, depuis février 2025, d'une aide financière de 40€ euros par mois (20 € pour les non-boursiers). La région académique et le Crous gèrent la mise en œuvre de cette aide que touchent aujourd'hui 8500 étudiants en région Occitanie.

Les « **Dialogues territoriaux de la vie étudiante** » (DTVE) ont été organisés durant l'année 2022-2023 dans l'ensemble des villes étudiantes afin de répondre à la diversité des besoins rencontrés partout sur le territoire d'Occitanie. Présidés par la rectrice

de région académique et le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, ils ont réuni tous les acteurs impliqués dans la vie étudiante au sein des villes universitaires (collectivités territoriales, associations, établissements, Crous, étudiants...). Les échanges ont porté sur les problématiques propres à chaque site (logements, transports, restauration, vie étudiante...) pour mutualiser les actions et trouver de nouvelles solutions en faveur des étudiants. **21 Dialogues territoriaux réunissant plus de 400 participants** ont été conduits durant l'année 2022-2023.

Cette démarche a permis de faire naître près de 80 projets de vie étudiante réunis dans le Schéma territorial de la vie étudiante publié en juillet 2023. La région académique accompagne la mise en œuvre des actions à travers notamment l'organisation de déplacements dans les VUE qui sont l'occasion pour les acteurs locaux de partager un bilan du DTVE.



LES CHIFFRES



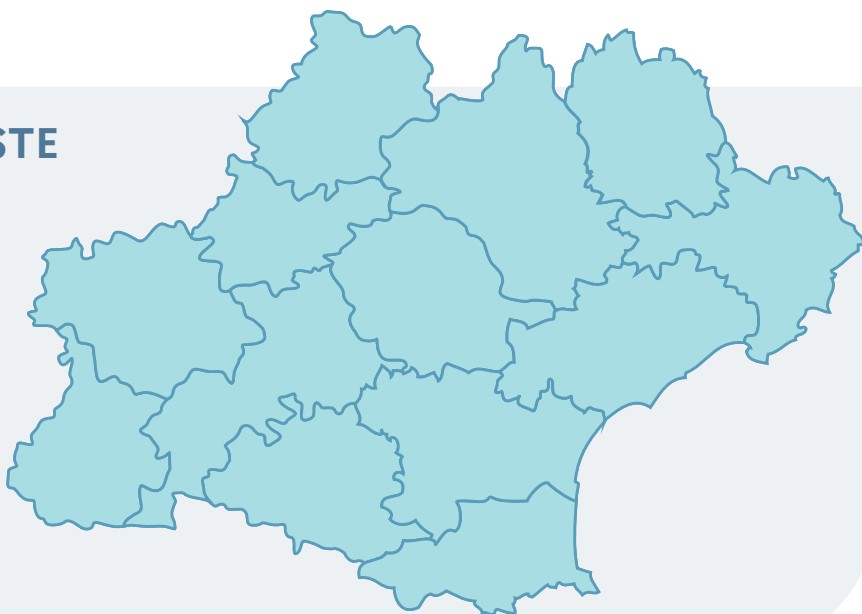
UN TERRITOIRE VASTE ET CONTRASTÉ

72 724 Km²

6 millions d'habitants

13 départements

Près de **4 500** communes



L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

514 000 écoliers

4 452 écoles

281 000 collégiens

588 collèges

132 000 lycéens

886 établissements du 2nd degré

206 lycées généraux et technologiques et polyvalents

92 lycées professionnels



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

270 000 étudiants

2 pôles universitaires importants : Montpellier et Toulouse

19 villes universitaires d'équilibre

14 Campus connectés

37 établissements d'enseignement supérieur dont
11 Universités

9 écoles d'ingénieurs

16 organismes nationaux de recherche



RESSOURCES HUMAINES

Plus de **100 000** personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dont plus de **72 800** enseignants

Plus de **26 500** personnels relevant du ministère de l'Éducation supérieure et de la Recherche

Nous suivre en ligne sur

https://twitter.com/RA_Occitanie

<https://www.linkedin.com/company/région-académique-occitanie/>



Carole DRUCKER-GODARD
Rectrice de la région
académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,
Chancelière des universités

**Région académique
Occitanie**
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél : 04 67 91 47 00

Création et réalisation :
Région académique Occitanie
Impression :
SRD Rectorat de Région académique
Date de publication :
06/2025



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*